

Annexe II

Mesures visant à renforcer la gouvernance du PAM/Convention de Barcelone

Introduction

En vue d'améliorer l'efficacité, la cohérence et la transparence de la gouvernance du système PAM/Convention de Barcelone, et en plus des réflexions et recommandations émises sur la réforme institutionnelle aux réunions des Points focaux du PAM et du Bureau au cours de l'exercice biennal 2012-2013, les Parties ont convenu d'adopter les mesures suivantes visant à renforcer la gouvernance et la gestion du système.

I. Le système des Points focaux – Points focaux thématiques

Le système actuel des Points focaux des Composantes du PAM sera recentré sur des Points focaux thématiques de manière à promouvoir une approche intégrée de la mise en œuvre de la Convention, des Protocoles et du Programme de travail, à susciter un intérêt pour l'ensemble du système et à optimiser les coûts tout en évitant la fragmentation.

Des Points focaux thématiques effectueront les fonctions affectées aux Points focaux sous l'Article 24 du Protocole concernant les Zones spécialement protégées et la diversité biologique et sous l'Article 30 du Protocole sur la gestion intégrée de la zone littorale. Ils seront la liaison nationale pour l'implémentation des aspects techniques et scientifiques des Protocoles thématiques et dans ce contexte, coopéreront avec le Secrétariat et les Centres d'assistance correspondants et aussi dissémineront les informations au niveau national, régional et local.

Puisque 2014-2015 est un exercice biennal de transition, les points focaux du composant actuel cohérents avec les thèmes des Protocoles existants et le Programme de travail stratégique seront maintenus. Le Secrétariat, avec le concours du Bureau, préparera des propositions plus concrètes pour le prochain exercice biennal.

Des groupes de travail techniques et des groupes de correspondance peuvent être créés à des fins spécifiques, selon les nécessités.

Le Secrétariat, avec le concours du Bureau, préparera des propositions plus concrètes pour le prochain exercice biennal.

II. Processus de planification stratégique intégrée

Le processus de planification stratégique aidera à rehausser la qualité de la prise de décision; à améliorer la communication avec les acteurs essentiels et leur participation, en prenant en compte leurs valeurs et intérêts divergents; à promouvoir sa mise en œuvre concluante; à favoriser l'obligation redditionnelle; et à améliorer les prestations à long terme. Le processus sera dirigé par les Parties contractantes en faisant les choix stratégiques et en fixant les priorités (approche "descendante"). Les Points focaux techniques fournissent des orientations techniques quant aux résultats à atteindre (approche "ascendante").

Le cycle actuel de programmation du Programme de travail à moyen terme sur cinq ans sera aligné sur les cycles de la prise de décision par les réunions des Parties et de l'approche écosystémique (EcAp), pour être intégré et stratégique. Cet alignement suivra la pratique du PNUE au titre de la Stratégie à moyen terme.

La phase initiale du processus de programmation stratégique sera l'évaluation externe du précédent Plan stratégique, laquelle constituera le premier cas de consultation avec les Parties contractantes, les partenaires du PAM et d'autres acteurs extérieurs concernés. Le processus d'évaluation sera participatif et le projet de rapport d'évaluation sera communiqué au groupe de pays du PAM et s'accompagnera d'un questionnaire sur les atouts, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) du système PAM/Convention de Barcelone. L'analyse des réponses au questionnaire guidera la deuxième phase axée sur le recensement des questions à prendre en compte dans la conception du cadre thématique de la Stratégie à moyen terme.

Un document de synthèse pour consultation sera établi par le Secrétariat suite aux orientations de la première réunion du Bureau en vue de faciliter la deuxième phase. Le document reposera sur l'analyse SWOT du système, sur les conclusions tirées de la Stratégie à moyen terme existante, sur un examen rapide des principaux programmes, projets et processus contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme (acteurs externes) et des principales lacunes/déficiences de la mise en œuvre de la Convention et des Protocoles au niveau national, assorti d'un relevé des besoins en assistance technique. En outre, de nouvelles questions et les défis subsistants que doit aborder la nouvelle Stratégie à moyen terme seront identifiés.

Le document de synthèse fera l'objet d'un processus de consultation exhaustif facilité par une plateforme virtuelle avec les Points focaux du PAM et les Points focaux thématiques, les membres de la CMDD, les partenaires du PAM, les parties prenantes régionales, avec une pleine implication et orientation de la part de la deuxième réunion du Bureau des Parties contractantes.

Sur la base des résultats de la consultation et en mettant à profit l'assistance des Composantes du PAM, le Secrétariat tracera un cadre de la Stratégie à moyen terme qui précisera la structure et le contenu celle-ci, pour examen et approbation par une première réunion des Points focaux du PAM en mars 2015. Les orientations données par les Points focaux du PAM constitueront la principale référence pour élaborer un projet de véritable Stratégie à moyen terme. La Stratégie comprendra: les grandes tendances mondiales et régionales, les enseignements tirés et les avantages comparatifs; une vision; les principaux thèmes/directions stratégiques; les moyens de mise en œuvre, notamment les partenariats, les mécanismes institutionnels et les ressources; le cycle de surveillance et d'évaluation; et une matrice de résultats incluant les objectifs; les résultats escomptés et les cibles stratégiques correspondantes à atteindre.

Le Secrétariat, avec le concours des Composantes du PAM, préparera un projet de Stratégie à moyen terme pour consultation avec la troisième réunion du Bureau de l'exercice biennal.

Le programme de travail biennal sera aligné sur la Stratégie à moyen terme. Sa préparation commencera aussitôt après l'approbation par les Points focaux du PAM du cadre stratégique. L'Unité de coordination dirigera le processus avec l'appui des Composantes du PAM et sera chargée, dans les délais requis, de sa compilation et de l'intégration des commentaires reçus des Points focaux thématiques. Sur la base des thèmes, objectif général, résultats et cibles de la Stratégie à moyen terme, le Programme de travail biennal comportera l'élaboration d'indicateurs axés sur les résultats et d'indicateurs spécifiques, mesurables, accessibles, rationnels et définis dans le temps (ou indicateurs dits SMART) qui permettent de suivre les progrès des activités; les liens avec la Convention, ses Protocoles, les stratégies et décisions adoptées par les Parties contractantes; les liens avec d'autres actions; l'indication des ressources; les hypothèses et les risques.

Les versions plus avancées de la Stratégie à moyen terme et du Programme de travail biennal seront soumis au Bureau et les projets de versions finales le seront aux Points focaux du PAM avant de l'être à la réunion des Parties pour adoption.

III. Impulser l'utilisation des compétences à l'échelle du système en vue d'améliorer la gestion opérationnelle et le partage des connaissances

Les Composantes du PAM et l'Unité de coordination offrent une assise bien structurée à un centre d'expertise politique et technique en vue de protéger et gérer le milieu marin et côtier de la Méditerranée, Centre qui pourrait encore se renforcer comme suit:

Des groupes thématiques de représentants sélectionnés de Composantes seront constitués pour axer leurs travaux sur des problématiques sensibles qui appellent une attention interne telles que les questions techniques, horizontales ou opérationnelles (par ex., communication, collecte de fonds, propositions en attente, surveillance et évaluation, gestion financière). Ces groupes devraient organiser des réunions virtuelles régulières pour définir des domaines d'intérêt commun et explorer une planification et une programmation conjointes.

Le PAM/Convention de Barcelone devrait aussi explorer la mise en place au profit de l'ensemble de la région de domaines pratiques externes sur ces questions de fond où il dispose d'une avance indéniable. Ces groupes de pratique virtuels permettraient le partage des connaissances nécessaires et leur diffusion, ainsi qu'une liaison avec les centres de connaissances qui ne font pas encore partie du système. Le Comité exécutif de coordination pourrait se redéfinir en organe dynamique de gestion opérationnelle entre la Coordinatrice du PAM/PNUE et les Directeurs des Composantes du PAM.

IV. Communication et visibilité

Pour rendre plus visibles les réalisations du PAM/Convention de Barcelone, la Stratégie de communication adoptée à la Dix-septième réunion des Parties pourrait être pleinement mise en œuvre, à commencer par ses règles et normes de visibilité. Il importera en particulier de préciser les règles et réglementations concernant l'utilisation à des fins de communication des images de marque du PAM/Convention de Barcelone, du PNUE et du PAM/PNUE. Le principe directeur serait d'utiliser la marque uniquement pour des travaux qui ont été approuvés par les Parties contractantes et financés par le Fonds d'affection spéciale. Tous les autres travaux ne pourraient bénéficier de la dénomination PAM/Convention de Barcelone, PNUE ou PAM/PNUE. Une distinction serait faite également entre les travaux financés par le Fonds d'affectation et ceux qui le sont par des bailleurs de fonds externes.

V. Groupe de contact sur le budget

Un groupe de contact sur le budget devra être constitué au cours des réunions des Parties contractantes au PAM/Convention de Barcelone afin de faciliter parmi celles-ci des délibérations bien informées sur le budget qui puissent prendre en compte les projets de décision et l'état des contributions et engagements de l'exercice biennal en cours.

